



Cas client > promoteur

Fourniture de gaz naturel et comptage individuel d'énergie dans une résidence de 8 bâtiments

CONTEXTE

Dan immobilier avait mis en place des modules thermiques d'appartement et souhaitait un prestataire de comptage d'énergie pouvant plugger ses compteurs sur le système en place et pouvant réaliser le comptage de l'énergie, la gestion des différents index et une facturation au plus juste.

SOLUTION

Après avoir réalisé un audit du site et des éléments déjà installés, Caloon a développé une offre sur-mesure afin de répondre aux besoins du promoteur. Ainsi, Caloon a pluggé ses compteurs thermiques et volumétriques au système en place afin de pouvoir compter au réel les consommations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et d'eau froide sanitaire.

Caloon est l'interlocuteur unique pour l'ensemble des parties prenantes (promoteur, syndic, propriétaires, résidents) sur tous les sujets liés à l'énergie : de la

fourniture de l'énergie, la mise en place du système de comptage, la facturation jusqu'au recouvrement et la relation client.

IMPACTS

Par cette solution innovante de comptage d'énergie au réel et conforme à la réglementation thermique 2012, le promoteur a valorisé ses logements.

Grâce à la solution Caloon, le promoteur simplifie la gestion au syndic et garantit une réelle équité aux résidents. Chaque résident ne paie que ce qu'il consomme et devient ainsi plus responsable de ses consommations d'énergie. Les résidents bénéficient d'un espace client web dédié : souscription, consultation des factures, visualisation des consommations sur les courbes de suivi. L'installation d'instruments de comptage pour chaque appartement peut entraîner une baisse des consommations pouvant aller jusqu'à 20 % (*source : syndicat de la mesure*).

CLIENT > Dan Immobilier

TYPE > Promoteur

REGION > Lorraine

RESIDENCE > L'Orée des Sens à Saint Julien Les Metz
8 bâtiments - 63 logements
1 chaufferie

ENERGIE > Gaz naturel

OFFRE > Fourniture gaz naturel / Equipement du bâtiment en solution de comptage individuel/ Comptage consommations eau chaude sanitaire, eau froide sanitaire et chauffage / Facturation et recouvrement / Relation client

IMPACTS > promoteur : conformité à la RT 2012, valorisation des logements. Syndic : allègement charges administratives, interlocuteur unique, pas de prise en charge risque recouvrement. Résident : équité. Il ne paie que ce qu'il consomme et peut maîtriser sa consommation. Son espace web dédié lui permet de visualiser presque en temps réel ses consommations.